



Association Familiale de Gasny  
42 rue de Paris  
27620 GASNY

Cotisation Timbre AF : 20 €

**INSCRIPTION CHEVEUX BLANCS 2025/2026**

NOM : \_\_\_\_\_ NOM: \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Date de Naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 Code POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 Tél. Fixe : \_\_\_\_\_ Tél. Portable : \_\_\_\_\_  
 MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ autorise le responsable de section à entreprendre toutes les démarches nécessaires en cas d'accident ou d'urgence..

<input type="checkbox"/> <b>Refuse*</b> d'être photographié ou filmé <input type="checkbox"/> <b>Autorise*</b> à titre gracieux L'Association Familiale de Gasny, Association Sportive et Culturelle dont le siège est situé au 42 rue de Paris, 27620 GASNY, représentée par sa Présidente, Mme Jacqueline RAMEIL, <i>* A me photographier/me filmer pendant la saison en cours et à utiliser mon image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise l'Association Familiale (par le biais du professeur de chaque section sportive ou du représentant de chaque section culturelle et musicale) à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou vidéos effectuées dans le cadre d'actions d'information et de communication sous toute forme et tous supports - intégralement et/ou par extraits - sans aucune contrepartie financière.</i>	<p style="text-align: center;"><u><b>REGLEMENT INTERIEUR</b></u></p> <p>La saison reprend la semaine qui suit le forum des associations et se termine la dernière semaine de juin.</p> <input type="checkbox"/> <b>J'ai déjà payé</b> la cotisation du timbre de l'Association Familiale de Gasny de <b>20 € (par an et par famille), dans la section :</b> <p><i>Cette cotisation représente une participation aux frais de gestion de l'Association.</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Aucun remboursement ne sera effectué suite à un arrêt en cours d'année.</b></p>
---	--

Cotisation et adhésion	Montant	Chèques	Espèces	Encaissement	OK
Timbre AF – 20€ <i>par an &amp; par famille</i>	20 €	N°	€	Septembre 2025	

Chèque à l'ordre de « L'Association Familiale de Gasny »

La Présidente, Jacqueline RAMEIL

Gasny, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Signature**

Précédée de la mention « Lu et approuvé »